



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## transfert des cendres de Claude Monet au Panthéon

Question écrite n° 26106

### Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver à la proposition qui aurait recueilli un accueil favorable du Président de la République, tendant à ce que les cendres du peintre Claude Monet soient transférées au Panthéon. En effet, il paraît opportun que la République honore, à tous égards, celles et ceux qui l'ont honorée et notamment les artistes, au premier rang desquels figure Claude Monet. Il lui demande la suite que le Gouvernement envisage de réserver à cette proposition.

### Texte de la réponse

La République doit savoir honorer ses grands hommes, mais aussi - et peut-être surtout - choisir de leur manifester son admiration et sa reconnaissance dans le respect de leurs volontés et des messages qu'ils ont su nous transmettre au travers de leur oeuvre. Claude Monet, dont le transfert des cendres au Panthéon est proposé par l'honorable parlementaire, s'est passionnément attaché à Giverny où il a longtemps résidé, où il est mort et où il est enterré auprès de son épouse et des siens. Claude Monet est l'homme de la lumière. Tous ceux qui sont sensibles à ce que ce grand artiste nous a donné de joie et de beauté souhaitent qu'il continue à reposer en paix à Giverny.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26106

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mars 1999, page 1151

**Réponse publiée le :** 10 mai 1999, page 2829